

## Thème 2011/ 2012

### Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?

#### Territoires intercommunaux et petites villes

En 1970 Robert Auzelle a écrit dans « Clefs pour l'urbanisme » p12 et 50 :

*« C'est par sa façon dont elle occupe son territoire qu'une société traduit sa maîtrise des problèmes économiques et sociaux ou son impuissance à les résoudre »... « Pour amortir et fragmenter les effets néfastes des concentrations urbaines il faut en effet multiplier les paysages agrestes, les parcs de détente et de loisirs, les zones de récréation. Ce qui suppose que l'ensemble soit ponctué de noyaux denses, bien reliés entre eux par des transports en commun rapides et confortables, jouissant d'une infrastructure routière convenablement équipée, c'est-à-dire comportant les stationnements indispensables et judicieusement placés en bordure des noyaux urbains. On le voit : de la manière dont nous résoudrons les problèmes que nous posent nos villes dépend le sort de la terre tout entière »*

**Le thème proposé par le Séminaire pour le Prix National et le Concours International invite les élus et les professionnels en France, ainsi que les étudiants et les enseignants de tous les pays à donner une réponse à cette question :**

#### Quel cadre de vie pour demain ?

L'étalement urbain est un phénomène mondial lié à l'accroissement démographique. Il se traduit par une emprise croissante de l'espace bâti et aménagé, réduisant ainsi l'espace naturel et la biodiversité.

Quelles propositions, adaptées à chaque territoire, pouvons-nous imaginer ?

Cette interrogation est à rapprocher de la contribution du Séminaire au Grenelle de l'environnement : *« Les petites villes et les communautés de communes où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations »*

Pour la France(notat), la promotion de l'Art urbain se conjugue avec la mise en oeuvre des objectifs du Grenelle2 de l'environnement, pour :

Apporter des **remèdes à l'étalement urbain**,

Créer des **trames vertes et bleues**

**Economiser l'énergie** dans les bâtiments, les transports et l'éclairage public...

Tout en tenant compte des souhaits des habitants de :

- Résider dans des quartiers à **densité humaine mesurée** en habitats individuels et/ou collectifs à **taille humaine**.
- Disposer d'espaces publics **accessibles à toute personne** dans un réseau de **circulations douces** avec un stationnement automobile en espaces dédiés (silo, souterrain, aire paysagée).
- Disposer d'un système efficace de **transports urbains**.
- Profiter de **paysages valorisant le patrimoine historique**, où la publicité serait limitée et la pollution réduite.

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir des trois critères :

**qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**,

en s'inspirant des références mentionnées dans les dossiers du SRA édités par le Certu  
**« Référentiel pour la qualité du cadre de vie » « Vocabulaire français de l'Art urbain »**

**Nota: Le concours international s'adressant aux enseignants et étudiants de tous les pays, les équipes pluridisciplinaires adapteront leurs propositions aux situations locales en faisant valoir les améliorations, dans la comparaison des situations avant / après, pour proposer un cadre de vie où la dignité et la santé de la personne seront mieux respectées.**